

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 février 2025

Procès -verbal



Étaient Présents : M BEURIOT, Mme LEROUVILLOIS, M TROYARD, M MADELAINE, Mme POULAIN, Mme HELLIN, Mme DETOURBE, M CHOLEZ, Mme BODÉ, Mme BORDIER, Mme CAILLY, M LAMOTTE, Mme BARROIS C, M TEXAUD, M DANARD, M BAYEUL, M LEJEUNE, Mme GOETHEYN, M BOUDON

Absents excusés : M LUCAS, Mme DELACROIX-MALVASIO, M LETELLIER, M BOISSAY, Mme THAURIN, Mme CLOET, M RONCIAUX, Mme BARROIS S,

Les Conseillers ayant donné leur pouvoir respectif : M LUCAS à M BEURIOT, Mme THAURIN à Mme CAILLY, M LETELLIER à Mme HELLIN

Mme LEROUVILLOIS a été élu secrétaire.

Le Maire débute l'ordre du jour par l'approbation du procès-verbal du 16 décembre 2024.

Mme GOETHEYN demande que le procès-verbal soit complété page 11 comme suivant : « *Suite à l'interpellation de Monsieur Beuriot sur la possession illégale de ma part concernant des bernarches, je réitère le fait que je détenais ces bernarches bien avant qu'elles ne soient considérées comme nuisibles ! Ce qui d'ailleurs a bien été actée par les agents concernés de la biodiversité* ». (mail du 18 février 2025)

Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a
2 contre : Mme GOETHEYN et M BOUDON
2 abstentions : M. LEJEUNE et Mme BODE

Monsieur le Maire reprend l'ordre du jour et donne la parole à Mme LEFEBVRE pour présenter le power point support au débat d'orientation budgétaire.

1 Débat d'orientation budgétaire

Rapporteur : M LE MAIRE

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires de l'exercice qui préfigurent les priorités du budget primitif,
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Mme GOETHEYN demande que l'indicateur Épargne Nette soit affiché et rappelle qu'elle le demande tous les ans. Cette année l'épargne nette de la commune est de -185 852€.

De plus elle s'interroge sur la politique de la collectivité concernant les recrutements car cela représente 60% du budget et demande si tous les départs en retraite sont remplacés.

Monsieur le Maire indique que tous les départs en retraite sont remplacés et ce depuis des années, hors restructuration des services.

Mme GOETHEYN demande les détails budgétaires au sujet du budget consacré à la restauration scolaire et souhaite connaître le coût de revient d'un repas à la cantine.

Monsieur le Maire répond que le prix de coût de revient est aux alentours de 8 €.

Mme GOETHEYN demande des précisions sur le montant que rapporte la taxe sur les friches commerciales et si cette taxe a produit des effets.

Monsieur le Maire répond que le produit de la taxe est d'environ 600€ et qu'il est difficile d'évaluer précisément et isolément les effets, mais que la mesure fait partie d'un panel d'outils destinés à lutter contre la vacance commerciale.

Mme GOETHEYN indique avoir un sondage « les villes ou villages où il fait bon vivre » et précise que Brionne est classé 800^{ème} sur les 900 villes de même strate. Elle indique également son point de vue : « Brionne se meurt et n'est pas attractif »

Monsieur le Maire conteste formellement la méthode, les critères et les conclusions de ce baromètre privé et indique construire une stratégie d'attractivité au long cours.

M. LEJEUNE indique que depuis 1982 du point de vue de l'évolution démographique, la commune ne fait que perdre des habitants.

Monsieur le Maire rappelle que ce contexte est national, lié notamment à la perte des emplois industriels, la déprise économique conduisant à la déprise démographique.

M. LEJEUNE indique être étonné que dans d'autres communes il observe davantage de créations d'entreprises qu'à Brionne.

Monsieur le Maire conteste et indique au contraire que Brionne attire des entreprises.

Mme GOETHEYN revient sur le fait que le Brionnais n'a pas mis en valeur les deux entreprises qui se sont installées sur son ancien terrain.

Mme CAILLY répond qu'une entreprise a bien été présentée dans le précédent Brionnais et que l'autre a refusé d'y figurer.

Échange et discussion entre les élus autour de la fermeture de l'entreprise Pacifica.

M. LEJEUNE demande si le Maire est au courant des difficultés d'UGITECH. Monsieur le Maire répond être régulièrement informé et indique que l'acier actuellement est mis à mal et précise que la ville reste vigilante à la situation de ses entreprises.

M. LEJEUNE indique que Monsieur le Maire n'a pas l'ADN pour sauver les entreprises.

M. LEJEUNE dit ne pas dévoiler son programme.

M. LAMOTTE réagit sur le fond et indique qu'il ne faut pas tout confondre et qu'il y a des contraintes différentes entre le budget privé et la collectivité pour ouvrir une ligne budgétaire pour financer les entreprises.

Mme GOETHEYN demande si la promenade de la Risle va être sécurisée.

Monsieur le Maire indique que cet aspect est prévu et intégré au projet et indique que le traitement pourrait être celui retenu pour les parcs et jardins clos.

Mme GOETHEYN demande où en est l'avancement du projet de la SIM.

Monsieur le Maire répond que le projet prévoit d'intégrer de l'habitat intergénérationnel, un pôle petite enfance, un pôle médical/paramédical et des cases commerciales avec la création d'une promenade aménagée. La ville réfléchit à ce réaménagement au-delà de la friche, à l'échelle du quartier, pour reformer une boucle commerciale. La ville est à la recherche d'investisseurs et dans le contexte actuel, c'est compliqué.

Concernant Age & Vie, le groupe arrête tous ses projets en France. Ce sont au total 150 projets représentant 9 millions d'euros qui sont stoppés. C'est une déception pour la ville, mais le besoin existe.

En effet, depuis l'arrêt des produits d'investissement comme le « Pinel », de nombreux investisseurs se sont mis sur le créneau des résidences seniors, ce qui a fragilisé la position de nombreux acteurs du secteur.

M. LEJEUNE revient sur le pôle médical/paramédical en demandant si cela n'allait pas être une coquille vide.

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'y aura pas de financement public dans ce projet et qu'il s'appuie avant tout sur les professionnels de santé.

Mme GOETHEYN revient sur le projet de M. LEJEUNE qui a été refusé par l'Intercom Bernay Terres de Normandie et remet en cause le silence du Maire au Conseil Communautaire.

Monsieur le Maire indique que cette décision est celle de l'IBTN que M. GRAVELLE avait répondu et il s'était clairement expliqué.

Monsieur LEJEUNE indique que le Maire n'est pas à l'origine de cette décision, mais qu'il n'a pas appuyé le projet.

Monsieur le Maire rappelle que la réponse est avant tout juridique et qu'une maison de santé doit comporter des médecins.

Mme BODÉ indique que la demande de justifier la présence d'un médecin n'a pas été formulée en sa présence.

M. LEJEUNE indique qu'il n'y avait pas de médecin dans ce projet, mais qu'il en aurait trouvé.

VOIRIE :

Monsieur le Maire répond à une question de M. LEJEUNE posée préalablement par écrit. La rue Foch fait partie du programme de voirie 2025 en cours d'élaboration. Monsieur le Maire indique que la technique de pose des pavés nécessite un temps de séchage conséquent.

M. LEJEUNE indique qu'un potelet a été endommagé rue du Maréchal Foch et qu'il est dangereux.

SÉCURITÉ :

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est engagée dans un continuum de sécurité et qu'il ne faut pas confondre les missions de la Police Municipale et de la Gendarmerie.

Monsieur le Maire indique que le budget national de la sécurité et de la justice est très insuffisant. Le budget BAYROU a par exemple raboté plusieurs millions aux gendarmes réservistes. Monsieur le Maire salue le travail des gendarmes fait avec peu de moyens.

Ce pays vote des lois mais ne donne pas le budget nécessaire à leur mise en œuvre. Sans ces moyens, la réponse pénale est beaucoup trop longue et pour des mineurs, il faut donner des repères, les recadrer. Cela donne un sentiment d'impunité.

Monsieur le Maire souhaite dénoncer la faiblesse des moyens de l'État et confirme que la commune a un rôle à jouer qu'elle prend avec la vidéosurveillance mais qui ne va régler tous les problèmes.

Pour recruter des agents de police, au regard de nos moyens actuels, il faudrait supprimer des postes ailleurs.

M. BOUDON demande des explications sur le chiffre : nombres d'habitants 4600 à Brionne indiqué « page 12 » dans le procès-verbal.

Mme LEFEBVRE répond que l'enquête est réalisée par la préfecture et qu'elle est en ligne.

Mme GOETHEYN revient sur la question de l'insécurité, et demande que la police municipale soit armée.

M. TEXAUD demande à Mme GOETHEYN si elle connaît la différence entre la police municipale et la gendarmerie.

Monsieur le Maire indique que la question de l'armement doit être posée calmement.

Monsieur le Maire propose à M. LEJEUNE et Mme GOETHEYN de demander davantage de moyens à l'État.

M. BOUDON demande la date d'inauguration pour le parcours de canoë-kayak ?

M. le Maire indique que l'inauguration est programmée le samedi 12 avril prochain.

M. LEJEUNE demande les éléments de diagnostic de l'église et également les montants engagés par la collectivité les quinze dernières années.

L'ancienne bibliothèque pour tous, la mairie ont aussi des signes de dégradation.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux doivent pouvoir être financés et que le diagnostic commandé vise justement à établir un programme pluriannuel permettant le phasage des travaux.

M. LEJEUNE interroge sur les oies et revient sur le débat du précédent conseil municipal et s'il est prévu de réguler le nombre d'oies.

Monsieur le Maire confirme la régulation.

M. LEJEUNE interpelle sur le ROB où il est indiqué une maîtrise du niveau d'endettement alors qu'un nouveau prêt est programmé.

M. le Maire confirme la tendance de maîtrise au regard de la trajectoire.

M. LEJEUNE interroge sur le principe de mettre un self à l'école et pourquoi la ville a donné ce matériel à l'association UNISSON. M. LEJEUNE indique que ce matériel est stocké dehors par l'association.

Mme POULAIN indique que ce matériel donné par le Conseil Départemental n'était pas adapté aux élèves de primaire.

M. le Maire poursuit en indiquant que l'association UNISSON recherchait du matériel, c'est pourquoi la ville lui en a fait don. Il précise que l'assemblée n'est pas le lieu pour régler des différends notamment entre M. LEJEUNE et M. BIGOT, responsable de l'association UNISSON.

M. LEJEUNE interroge sur la dégradation des barrières Howa-Tramico qui sont régulièrement endommagées.

Mme GOETHEYN propose pour redonner de l'attractivité à Brionne que Monsieur le Maire prépare son départ. (Eclat de rire général)

Le Conseil Municipal, prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

2 Demande de subvention au titre du fonds vert – mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la promenade de la Risle

Rapporteur : M TROYARD

Cette demande a pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès des services de l'Etat, une demande de subvention au titre de l'aide à l'ingénierie territoriale petite ville de demain pour le financement d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de la promenade de la Risle à hauteur de 50% du montant estimé à 30 000€.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

3 Demande de subvention pour le festival de la Bande dessinée auprès du conseil départemental de l'Eure et de la région Normandie

Rapporteur : Mme LEROUVILLOIS

Compte tenu de l'organisation du 5ème festival de la bande dessinée des 21 et 22 juin 2025, il est possible d'obtenir une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Eure et du Conseil Régional de Normandie.

Il s'agit donc d'autoriser M. le Maire à solliciter ces subventions.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

4 Attribution de subvention – solidarité avec la population de Mayotte

Rapporteur : Mme HELLIN

Il s'agit d'apporter une aide financière d'un montant de 1000€ au fonds de concours spécifique existant pour venir en aide à la population Mahoraise suite au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

5 Fixation de la rémunération de Agents recenseurs

Rapporteur : Mme CAILLY

Il est rappelé que les opérations de recensement vont se dérouler du 17 janvier au 16 février 2025. Il est donc nécessaire de fixer les indemnités des agents recenseurs.

Monsieur le Maire indique que cette mission est de plus en plus compliquée car beaucoup de personnes ne répondent pas malgré le passage des agents recenseurs.

M. LEJEUNE s'étonne que M. LOISEL soit agent recenseur et qu'il n'y ait pas d'autres personnes.

Monsieur le Maire indique que la fiche a été publiée et qu'il est difficile de recruter sur ce type de mission et qu'il s'agit d'une activité complémentaire.

Mme GOETHEYN interroge sur les modalités du recrutement des saisonniers à la base de loisirs car le fils de Mme BORDIER et la fille de Mme CAILLY y ont travaillé.

M. LEJEUNE indique qu'il y a conflit d'intérêt dans ce cas.

M. BOUDON indique que dans son entreprise ses enfants ont pu travailler et qu'ils étaient priorités.

Monsieur le Maire indique que ce n'est pas le cas ici, mais il ne s'agit pas de les exclure.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

6 Adoption des lignes directives de gestion pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2027

Rapporteur : M CHOLEZ

Il s'agit de promotions et de valorisation des parcours professionnels établi annuellement, sur la base des décisions individuelles et en tenant compte des données issues du Rapport Social Unique (RSU). Ledit bilan est présenté au Comité Social Territorial (CST).

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

7 Délibération de principe autorisant le recrutement d'agent contractuel de remplacement

Rapporteur : M TROYARD

Cela consiste à d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L. 332-13 du code général de la fonction publique pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles sur emploi permanent.

Madame GOETHEYN demande le montant de l'enveloppe, monsieur le Maire indique que l'enveloppe varie en fonction des besoins de remplacement.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

8 Autorisation du plan d'épandage des boues de la station d'épuration DS SMITH

Rapporteur : M LE MAIRE

Le Conseil municipal doit se prononcer sur l'autorisation du plan d'épandage des boues de la station d'épuration DS SMITH PAPER ROUEN sur les parcelles communales.

Présentation de la carte avec les parcelles communales.

Mme GOETHEYN demande pourquoi l'épandage ne se fait pas dans la commune de St Etienne.

M. le Maire précise que la commune de St Etienne n'a pas assez de superficie pour répondre aux besoins de l'entreprise avec un plan d'épandage qui concerne 261 communes et près de 17 000 hectares.

Les conclusions du présent rapport ne sont pas adoptées :

7 contre : Mme GOETHEYN, M BOUDON, M LEJEUNE, Mme BODÉ, M. TROYARD, Mme POULAIN, M. MADELAINE

15 abstentions : M BEURIOT, Mme LEROUVILLOIS, Mme HELLIN, Mme DETOURBE, M CHOLEZ, Mme BORDIER, Mme CAILLY, M LAMOTTE, Mme BARROIS C, M TEXAUD, M DANARD, M BAYEUL, M LUCAS, Mme THAURIN, M LETELLIER

9 Garantie d'emprunt – constructions – lotissement « les Haut de Callouet » - SIEMOR

Rapporteur : Mme LEROUVILLOIS

La SIEMOR sollicite la commune de Brionne pour garantir l'emprunt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur cette demande de garantie.

Monsieur le Maire indique que deux bailleurs vont gérer ce programme car un autre bailleur a manifesté son intérêt, c'est pour cela que ce projet comprend 18 logements.

M. LEJEUNE demande pourquoi la commune doit supporter à 100% la garantie d'emprunt alors que l'entreprise dispose d'un siège social à Oissel et que selon lui la commune de Oissel devrait le faire.

Monsieur le Maire s'étonne de la question et rappelle les règles de contribution à la garantie d'emprunt.

Auparavant la Conseil Départemental de l'Eure s'engageait, mais depuis plusieurs années en fonction des territoires cette contribution n'est plus assurée. Monsieur le Maire indique qu'il va proposer en tant que vice-président au logement à l'Intercom Bernay Terre de Normandie que l'intercommunalité participe au côté des communes aux garanties d'emprunts.

M. BOUDON demande sur combien d'années le prêt est contracté.

Monsieur le Maire répond sur 40 ans.

Mme GOETHEYN indique qu'elle va voter contre car ce projet n'aurait pas dû être porté par la ville mais par un promoteur.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a

2 contre : Mme GOETHEYN, M BOUDON

2 abstentions : M LEJEUNE, Mme BODE

10 Autorisation de paiement à terme, lotissement « les Haut de Callouet »

Rapporteur : M LE MAIRE

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à convenir que le prix de la vente envisagée au profit de la société dénommée « CGM » soit payable à terme, au plus tard deux jours ouvrés après la signature de l'acte de vente.

M. LEJEUNE fait lecture d'un document avec une évaluation de la santé de l'entreprise CGM, il met en avant, selon lui, une situation inquiétante.

M. le Maire n'est pas inquiet de la santé financière de l'entreprise qui a déjà réalisé de nombreux projets de qualité.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a

4 contre : M LEJEUNE, Mme GOETHEYN, M RONCIAUX, M BOUDON

Questions diverses :

M. LEJEUNE :

Lors des conseils municipaux, il est régulièrement signalé que l'on ne m'entend pas correctement. Serait-il possible de remettre en place les micros afin d'améliorer l'audibilité des échanges ?

Auparavant et pour mémoire, les micros installés permettaient d'enregistrer les prises de parole et n'ont jamais permis d'amplifier le son. Il s'agit d'articuler et de parler plus fort, aucun autre conseiller n'a de difficulté sur ce point.

J'ai constaté que dans d'autres conseils municipaux, une communication est systématiquement faite en fin de séance concernant la date du prochain conseil. Serait-il envisageable de mettre en place cette pratique afin de faciliter l'organisation de chacun ?

En fonction du calendrier et de la période, nous avons également habitude de donner la date entre le DOB et le BP au regard du calendrier rapproché. Le prochain conseil municipal aura lieu le 7 avril.

Concernant les questions diverses, il semble que certains conseils municipaux ou intercommunaux permettent d'aborder des points de dernière minute. Envisagez-vous une révision du règlement en ce sens ?

Cela se pratique déjà, mais il s'agit de la proportion, le temps consacré aux questions diverses ne peut être supérieur à celui des délibérations et il est constaté dernièrement une surenchère du nombre de questions sans rapport avec l'ordre du jour. Une révision pourra être proposée et mise en œuvre pour le prochain mandat.

Pour revenir sur l'une de mes précédentes questions, au-delà de l'explication sémantique qui m'a été apportée, je souhaiterais savoir précisément qui sont les régisseurs de la ville. A ma connaissance, M. ANGRAND est le seul à occuper cette fonction, puisque M. LOISEL est parti à la retraite. Qui assurera désormais cette mission ? Comment envisagez-vous la gestion du marché de Brionne ? Prévoyez-vous de faire appel à une société privée pour cette gestion ?

La réponse était précise et non sémantique. M. le Maire reprend la réponse à cette question qui a été retranscrite dans le procès-verbal du conseil municipal du 16 décembre dernier

5) Quels sont les agents de la ville assermentés (régisseurs) habilités à encaisser de l'argent en espèces ?

Il s'agit de différencier un agent assermenté d'un agent régisseur ou mandataire.

En effet, un agent assermenté peut attester des faits qu'il observe dont il est témoin, comme les agents de la police municipale ou les agents de l'état-civil pour les actes liés à leur activité (exemple attestation de signature). Alors qu'un agent régisseur est responsable de la comptabilité d'une activité fixée par arrêté et sous contrôle du trésorier, il administre les biens.

La ville dispose de plusieurs régies : spectacles, service jeunesse, marché et base de loisirs.

Les régisseurs à titre principal sont : Audrey DANARD, Mehdi ZERKAOUI, Patrice ANGRAND et Mickaël LOUCHARD

Patrice ANGRAND est régisseur pour le marché et poursuit sa mission actuelle. Il va prochainement partir à la retraite et la ville va publier une fiche de poste pour le remplacer dans son rôle de placier.

Enfin, concernant la rue des commerçants, avez-vous prévu des actions pour remédier aux détériorations constatées ? Surtout, suite aux travaux réalisés rue du Camping, un trou important s'est formé. J'ai pu observer lors du marché du dimanche qu'un gendarme à trébuché et qu'une personne en fauteuil roulant s'est retrouvée bloquée, nécessitant une aide pour avancer.

Concernant les pavés de la rue Maréchal Foch, des devis ont été demandés et différentes modalités d'intervention sont à l'étude afin de ne pas trop contraindre la circulation durant le chantier.

Ces travaux de voirie sont prévus dans les investissements 2025.

Remerciements

- Des amis des monuments et sites de l'Eure pour la subvention accordée en 2024.

Monsieur le Maire informe de l'incident qui a eu lieu le 12 février dernier résidence de la soie avec l'incendie d'une voiture et une fuite de gaz. Au total, 550 logements ont été coupés en gaz afin de permettre la réparation de la fuite.

Manifestations

Médiathèque

- Le samedi 22 février - Atelier parler Normand avec l'association La Chouque
- Le vendredi 28 février - Soirée pyjama pour les enfants à partir de 3 ans
- Le mercredi 12 mars - Après-midi jeux de société avec l'association « La barre de jeux »
- Le samedi 15 mars - Concert, Battan l'Otto, dans le cadre du printemps des poètes
- Entre le 19 et 25 mars - Festival du court métrage
 - Le 20, 21, 24, et 25 mars séances pour les écoles
 - Le 19 et 22 mars séances tout public
- Entre le 29 mars et le 5 avril - Semaine découverte du numérique avec le Département
 - XPO, initiation au numérique
 - le vendredi 11 avril - animation autour de l'Intelligence Artificielle avec « La Souris Grise »

Exposition

- Du 11 Février au 8 mars - Médiathèque de Brionne, exposition de peinture : Pastel, fusains et acrylique - Christina Lejeune

Animations diverses

- Dimanche 2 mars - Salle des fêtes - Loto « La Croix Rouge »
- Le 8 et 9 mars - Gala Boxe Thaïlandaise
- Du 5 au 22 mars - Printemps des poètes : « la poésie volcanique »
- Samedi 15 mars - Salle des fêtes - Concert de l'école de musique
- Du 15 au 22 mars - semaine de la petite enfance
- Jeudi 20 mars - La grande lessives : « du papier, des papiers, vos papiers »
- Du 22 au 23 - Fêtes du court métrage
- Du 22 au 30 mars - Fêtes de la Mi-carême
- Samedi 5 avril - Animations « rue aux enfants » place Frémont des Essart
- Le 5 et 6 avril - Salle des fêtes - Association « pour les sourires de Sohan » - Artisans créateurs, Maquillage pour enfant, objets personnalisés, tatoueurs...

La séance est levée à 22 h 40.



Le Maire,

Valéry BEURIOT

La Secrétaire,

Janine LERQUILLOIS